

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N° AR_2022_2902_CC

**TRAVAUX : TRANSPLANTATION DE VEGETAUX
PREALABLE AUX TRAVAUX BNG**

DU 22 AU 26 AOUT 2022

**AVENUE DE CESSART – RUE DE L'ABBAYE
RUE DES TANNERIES – PARKING DE LA GARE
RUE DE L'ANCIEN QUAI – PARKING DE LA
POSTE
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie –
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 17 février 2021
n° AR_2021_0632_CC, relatif à la délégation de
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande du département Arbres Tonte et
Espaces Naturel de la Mairie de Cherbourg-en-
Cotentin en date du 03 août 2022,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ DU 22 AU 26 AOUT 2022

ARTICLE 1^{er} – AVENUE DE CESSART

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

ARTICLE 2 – RUE DE L'ABBAYE

Le PSGR sera fermé, le temps des travaux.

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

ARTICLE 3 – RUE DES TANNERIES (AXE CENTRAL)

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

ARTICLE 4 – PARKING DE LA GARE (SECTEUR NORD)

La route pourra être barrée, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit, au droit des travaux, le temps des travaux.

**ARTICLE 5 – RUE DE L'ANCIEN QUAI (PARKING) ET RUE DEVANT LA POSTE
SAUF LE JEUDI 25 AOUT 2022 – JOUR DE MARCHÉ**

La rue devant La Poste sera barrée, entre la rue François Premier et la rue de l'Ancien Quai, le temps des travaux.

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.

La chaussée pourra être rétrécie, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit, au droit des travaux (sur le parking et dans la rue), le temps des travaux.

ARTICLE 6 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 7 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par les services de la Mairie de Cherbourg-en-Cotentin, responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...).
Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 8 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 9 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 10 août 2022,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE



Les demandes d'autorisation doivent être déposées à la cellule gestion du domaine public 15 jours, minimum avant le démarrage des travaux dernier délais le vendredi avant midi.

Article 1

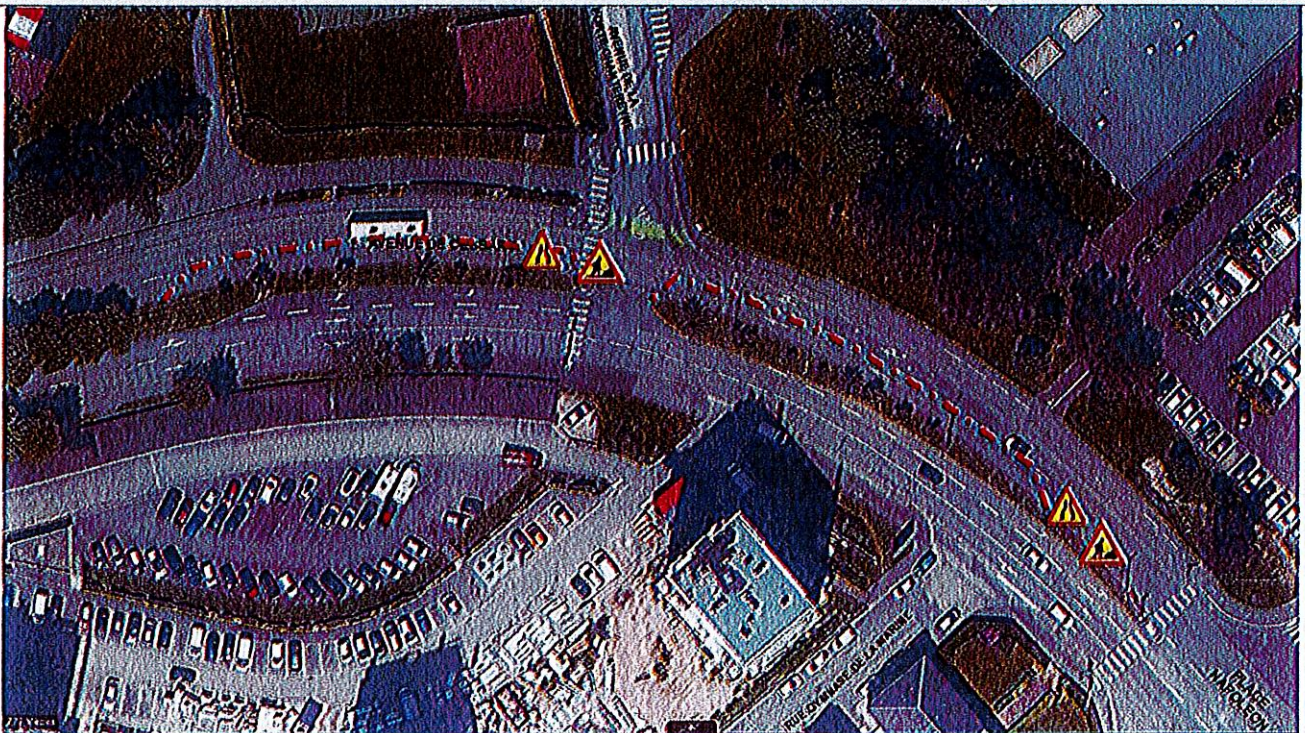
Fiche annexe au formulaire AOC

Pour explications complémentaires ou schémas (installation de chantier par exemple)

Date : 22/08/2022

Objet : transplantation de végétaux préalable aux travaux BNG

Travaux d'arrachage d'arbre terre-plein central Avenue Cessart



Fiche annexe au formulaire AOC

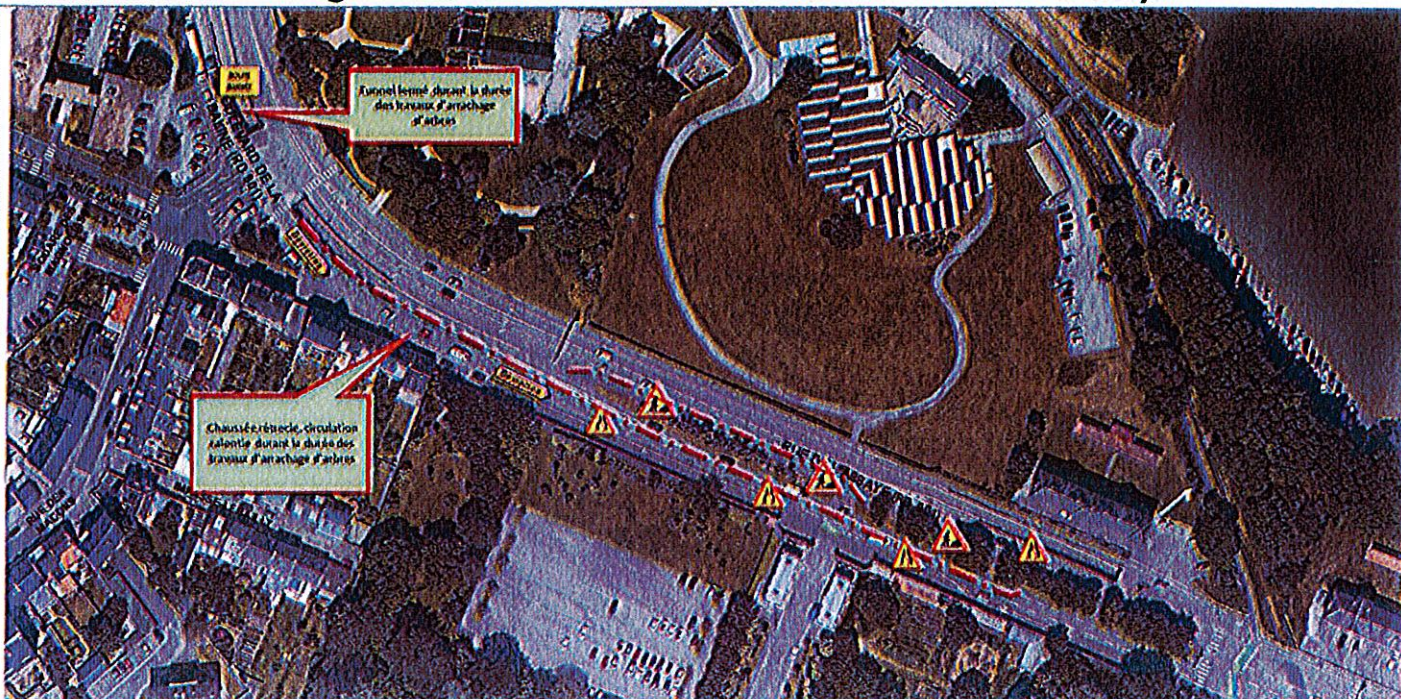
Article 2

Pour explications complémentaires ou schémas (installation de chantier par exemple)

Date : 22/08/2022

Objet : transplantation de végétaux préalable aux travaux BNG

Travaux d'arrachage d'arbres de l'axe central de la rue de l'Abbaye



Secteur rue de l'abbaye/ hôpital maritime



Article 3

Fiche annexe au formulaire AOC

Pour explications complémentaires ou schémas (installation de chantier par exemple)

Date : 22/08/2022

Objet : transplantation de végétaux préalable aux travaux BNG

Travaux d'arrachage d'arbres de l'axe central de la rue des Tanneries



Article 4

Fiche annexe au formulaire AOC

Pour explications complémentaires ou schémas (installation de chantier par exemple)

Date : 22/08/2022

Objet : transplantation de végétaux préalable aux travaux BNG

Travaux d'arrachage d'arbres du parking de la gare

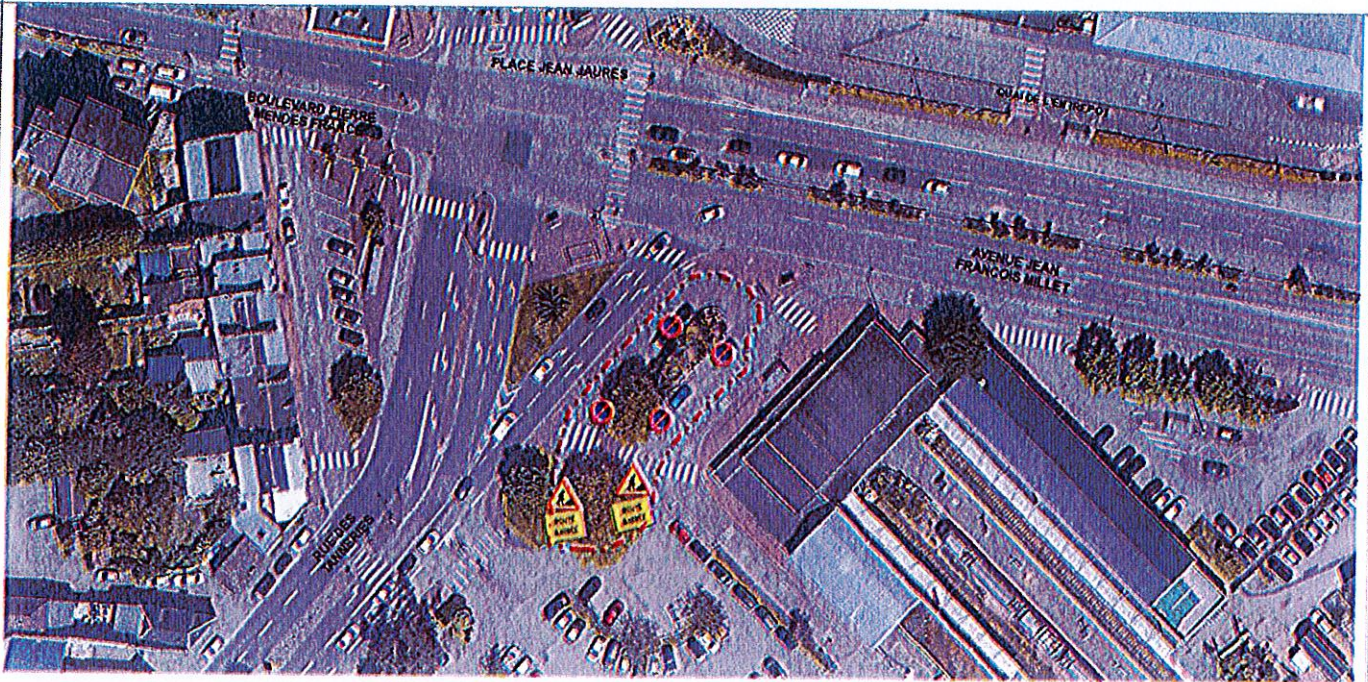
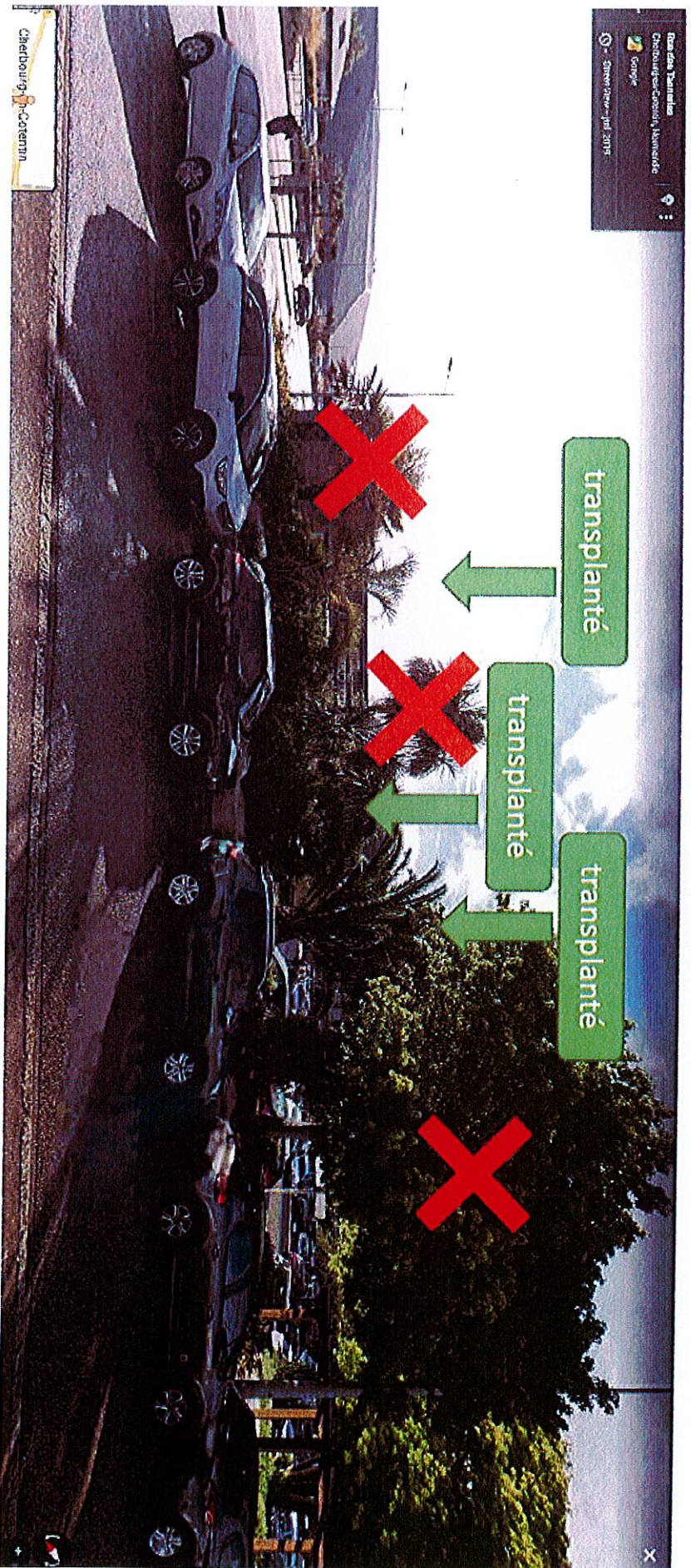


Illustration / secteur gare / palmiers

- Projet : Parvis avec espaces plantés d'arbres moyens ou grands développement



Article 5

Fiche annexe au formulaire AOC

Pour explications complémentaires ou schémas (installation de chantier par exemple)

Date : 22/08/2022

Objet : transplantation de végétaux préalable aux travaux BNG

Travaux de plantation d'arbres du parking de la poste Divette

